



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 ^{ème} délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

FINANCES
Budget Principal
AP/CP 027 – Aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre – Révision 6

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion de l'opération d'aménagement de carrefours giratoires sur le secteur de Pontpierre en ACP,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a aménagé un carrefour giratoire au lieu-dit de Pontpierre, à l'intersection de la D1201 et de la D911 (route des Bauges). Cet aménagement routier, en remplacement de l'ancien carrefour à feux, permet la création d'une voie d'accès au futur Parc d'Activités Economiques de Pontpierre améliorant ainsi la sécurité et la fluidité dans ce secteur très fréquenté.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2022. Le montant de l'AP est inchangé à 954 000 euros.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement concernant l'aménagement du carrefour giratoire de Pontpierre.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,
Renard BERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP027 - Aménagement giratoire Pontpierre - Révision 6

Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP027 - Aménagement du giratoire de Pontpierre
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	156-06 et 156-06AP
Montant initial de l'opération :	885 000,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	885 000,00 euros ➔
Montant actualisé (révision n°2) :	885 000,00 euros ➔
Montant actualisé (révision n°3) :	885 000,00 euros ➔
Montant actualisé (révision n°4) :	885 000,00 euros ➔
Montant actualisé (révision n°5) :	954 000,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°6) :	954 000,00 euros ↗
DEPENSES	
	Voté
Dépenses réalisées 2019	32 844,82
Dépenses réalisées 2020	590 502,22
Dépenses réalisées 2021	176 837,80
Dépenses réalisées 2022	153 815,16
Dépenses programmées 2023	0,00
TOTAL	954 000,00
Proposé	
Dépenses réalisées 2019	32 844,82
Dépenses réalisées 2020	590 502,22
Dépenses réalisées 2021	176 837,80
Dépenses réalisées 2022	141 727,28
Dépenses programmées 2023	12 087,88
TOTAL	954 000,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	Proposé
dont subventions perçues 2018	244 000,00
dont subventions perçues 2019	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	102 000,00
Autofinancement	0,00
TOTAL	539 000,00
	885 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Principal - AP/CP 027 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre - révision n.6

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2023

Numéro de l'acte : d4427 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4427-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions